

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY**

**Séance publique du JEUDI 23 JUIN 2022 à 18h00**

Date de convocation : 15 JUIN 2022

<b>Délibération</b>
<b>N°C2022_129</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>77</b>
<b>Votants :</b>	<b>70</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>70</b>
Pour :	70
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETARE DE SEANCE : RIO Jean-Louis**

**PRESENTS :** ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BESSE Jean-Baptiste ; BORSNAK Philippe ; BOUSQUET Didier ; CALMON Julien ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; COURTIEL Aurélia ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FAGES Gilles ; FAURE Lydie ; GERMA Alain ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; KAISER Stéphanie ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PENET Yves ; PY Michel ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE :** MALQUIER Bertrand ; RIO Jean-Louis

**EXCUSES :** ALDEBERT Didier ; BASTIE Yves ; BOUTIE Catherine ; CASTAN Luc ; DARAUD Jean-François ; IBANES Alexandra ; PECH Olivier

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** RIO Jean-Louis (délibérations N°C2022\_150 et N°C2022\_151) ; ABED Yamina (délibérations N°C2022\_150 et N°C2022\_151)

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; BREHON Bruno ; CESAR Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; HERNANDEZ Joël ; HUYNH-VAN Nathalie ; LAPALU Christian ; MARTIN Henri ; PARRA Eric ; PINET Marie-Christine ; RAPINAT Evelyne ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; TUBAU Marcel ; VICO Alain ; VITASSE Florence

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :** ABED Yamina (jusqu'à la délibération C2022\_149 et après la délibération C2022\_152) ; MALQUIER Bertrand (jusqu'à la délibération C2022\_127)

**Nomenclature Etat : Finances locales - Divers**

**OBJET : FINANCES – ACTUALISATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

Un règlement budgétaire et financier a pour vocation de rappeler les normes tant légales que réglementaires ainsi que les processus de gestion propres à la collectivité qui se dote d'un tel document.

Il pose les règles et principes de gouvernance qui animent la collectivité sur les plans budgétaires, comptables et financiers ; grâce à une description précise des processus qui l'animent, il crée un référentiel commun et une culture de gestion partagée.

## N°C2022\_129 (2)

Bien que n'étant pas une obligation réglementaire précédemment, la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne s'était dotée d'un règlement budgétaire et financier, adopté par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 29 novembre 2016.

Le passage du Grand Narbonne à la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 rend le règlement budgétaire et comptable obligatoire. Le document existant doit donc être adapté.

Le règlement budgétaire et financier regroupe dans un document unique les obligations légales des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), issues du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il retranscrit les règles de bonne gestion appliquées au Grand Narbonne ainsi que la définition des modes de gestion mis en place telle que la gestion pluriannuelle avec les autorisations de programme.

Il décrit notamment les processus financiers internes que la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion, il permet également d'identifier le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence.

Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Ce règlement budgétaire et financier (présenté en annexe) est structuré autour de 5 titres qui couvrent l'ensemble du champ comptable, budgétaire et financier selon la répartition suivante:

- Préambule : Contexte et organisation générale ;
- CHAPITRE 1 : Le cadre juridique et les principes budgétaires ;
- CHAPITRE 2 : L'exécution du budget ;
- CHAPITRE 3 : La gestion pluriannuelle : la programmation financière et budgétaire ;
- CHAPITRE 4 : Les dispositions spécifiques au titre de la M57 ;
- CHAPITRE 5 : Les garanties d'emprunt ;

In fine, ce règlement budgétaire et financier doit aider à optimiser la gestion, sécuriser les relations avec l'ensemble des partenaires du Grand Narbonne, exprimer la transparence financière de celle-ci et aider à la fiabilisation des comptes.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 23 juin 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**Considérant** qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, dans le cadre de la M57, il convient d'adopter un règlement budgétaire et financier, fixant notamment les règles de gestion applicables aux crédits pluriannuels,

## N°C2022\_129 (3)

### A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'adopter le règlement budgétaire et financier de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne présenté en annexe applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pièce jointe à la délibération :

Règlement budgétaire et financier

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

**le : 6/7/2022  
et de sa publication  
le : |PUB|**

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**

